

Allianz Emerging Markets Short Duration Bond - I (H2-EUR) - EUR

Fonds d'obligations des pays émergents à durée courte

Allianz 
Global Investors

Morningstar Rating™¹

★★★★★ Notation au 31/1/2024

Objectif d'investissement

Le Fonds cible les obligations libellées en USD d'émetteurs publics et privés de pays émergents ou de sociétés qui réalisent la majeure partie de leur chiffre d'affaires sur les marchés émergents. Le Fonds peut investir dans des obligations à haut rendement si celles-ci sont assorties lors de l'acquisition d'une notation de crédit d'au moins B-. La durée du portefeuille doit s'établir entre un et quatre ans. L'objectif d'investissement porte sur un rendement supérieur à la moyenne sur le long terme par rapport au marché des obligations des pays émergents à durée courte.

Gérant

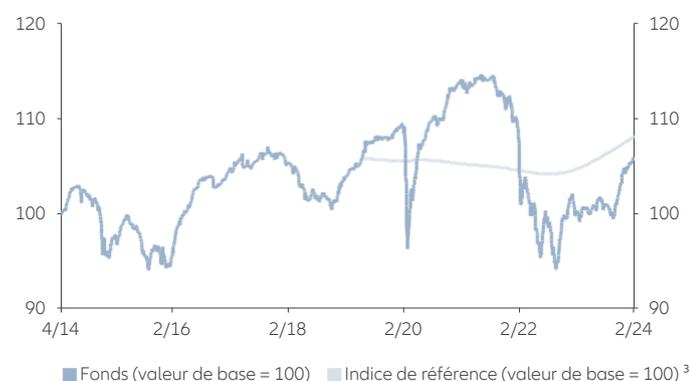
David Newman
(depuis 1/10/2018)

Richard House
(depuis 1/10/2018)

Daniel Ha
(depuis 31/3/2021)

Performance

depuis la création²



Performance annuelle (%)²

| | Fonds | Indice de référence ³ |
|-----------------------|-------|----------------------------------|
| 1/4/2014 - 28/2/2015 | -2,61 | - |
| 28/2/2015 - 29/2/2016 | -1,86 | - |
| 29/2/2016 - 28/2/2017 | 9,61 | - |
| 28/2/2017 - 28/2/2018 | 0,54 | - |
| 28/2/2018 - 28/2/2019 | -1,35 | - |
| 28/2/2019 - 29/2/2020 | 4,49 | - |
| 29/2/2020 - 28/2/2021 | 4,63 | -0,29 |
| 28/2/2021 - 28/2/2022 | -7,42 | -0,70 |
| 28/2/2022 - 28/2/2023 | -4,72 | 0,12 |
| 28/2/2023 - 29/2/2024 | 5,51 | 3,44 |

Historique de performance (%)²

| | YTD | 1M | 3M | 6M | 1A | 3A | 3A p.a. | 5A | 5A p.a. | D.l'orig. | D.l'orig. p.a. | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|-------|---------|------|---------|-----------|----------------|------|-------|-------|--------|------|
| Fonds | 0,98 | 0,59 | 3,00 | 4,72 | 5,51 | -6,92 | -2,36 | 1,76 | 0,35 | 5,73 | 0,56 | 7,11 | 4,30 | -1,16 | -11,09 | 5,34 |
| Indice de réf. ³ | 0,67 | 0,30 | 0,95 | 1,91 | 3,44 | 2,84 | 0,94 | - | - | - | - | - | -0,17 | -0,68 | -0,33 | 3,10 |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le fonds en bref

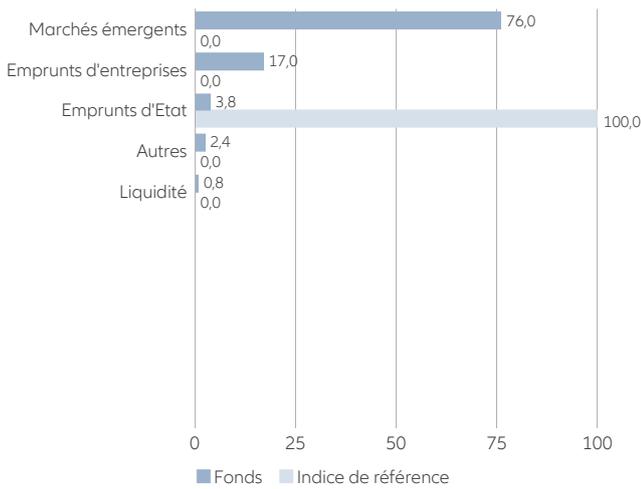
| | |
|--|---|
| ISIN / N° d'identification du titre (Allemagne, WKN) | LU1033710234 / A1X D9L |
| Code Bloomberg / Code Reuters | ALEMIH2 LX / ALLIANZGI01 |
| Indice de référence ³ | SOFR (hedged into EUR) |
| EU SFDR Category ⁴ | Article 6 |
| Société de gestion | Allianz Global Investors GmbH/Luxembourg |
| Gestionnaire de fonds | ALLIANZ GLOBAL INVESTORS ASIA PACIFIC LIMITED#ALLIANZ GLOBAL INVESTORS UK LTD |
| Banque dépositaire | State Street Bank International GmbH - Luxembourg branch |
| Date de lancement | 1/4/2014 |
| Actifs sous gestion | 150,25 millions EUR |
| Actifs nets de la part | 44,88 millions EUR |
| Clôture de l'exercice | 30/9/ |
| Distribution des revenus au 15/12/2023 | 32,682 EUR |
| Intervalles des distributions | annuelle |
| Montant min. d'investissement (VP) | 4 000 000 EUR |
| Autorisation de commercialisation | AT, DE, ES, FR, GB, HK, IE, LU, SG |
| Nombre de titres | 128 |

Ratios risque / bénéfice

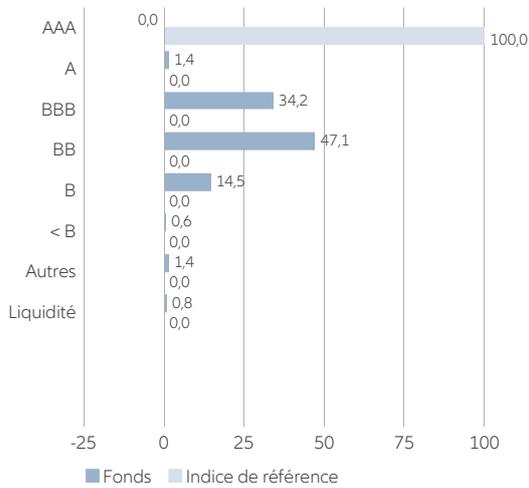
| | 3 ans | 5 ans |
|------------------------------|-------|-------|
| Alpha (%) | -3,30 | - |
| Beta | 3,70 | - |
| Coefficient de corrélation | 0,35 | - |
| Ratio d'information | -0,58 | - |
| Ratio de Sharpe ⁵ | -0,64 | -0,05 |
| Ratio de Treynor | -1,01 | - |
| Tracking error (%) | 5,65 | - |
| Volatilité (%) ⁶ | 5,82 | 6,43 |

Structure du fonds ⁷

par émetteur/genre d'emprunt en % (en fonction de la valeur sur le marché)



par notations financières en % (en fonction de la valeur sur le marché) ⁸



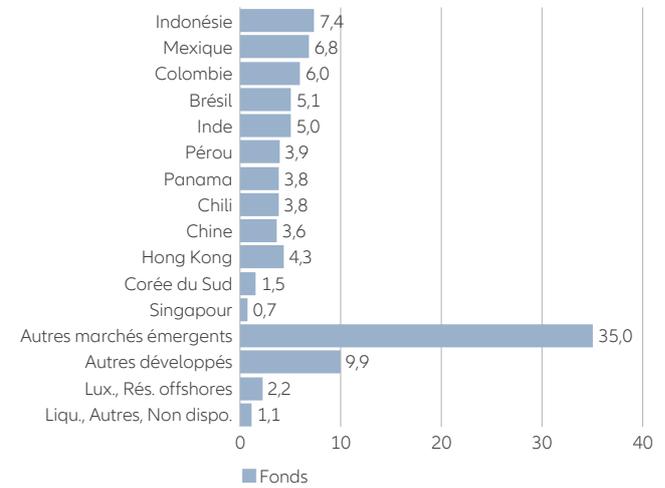
Structure des coûts

| | |
|---|------|
| Commission forfaitaire en % p.a. ⁹ | 0,55 |
| TFE en % ¹⁰ | 0,56 |

10 principales lignes du fonds (%)

| | |
|---|--------------|
| SOUTHERN GAS CORRIDOR REGS FIX 6.875% 24.03.2026 | 2,11 |
| KINGDOM OF JORDAN REGS FIX 4.950% 07.07.2025 | 2,11 |
| IVORY COAST REGS FIX 6.375% 03.03.2028 | 2,10 |
| UZBEKISTAN INTL BOND REGS FIX 7.850% 12.10.2028 | 1,99 |
| ROMANIA REGS FIX 5.500% 18.09.2028 | 1,68 |
| DAE SUKUK DIFC LTD REGS FIX 3.750% 15.02.2026 | 1,57 |
| CENCOSUD SA REGS FIX 4.375% 17.07.2027 | 1,47 |
| BANCO INBURSA REGS FIX 4.375% 11.04.2027 | 1,47 |
| BANCO CONTINENTAL S.A.E. REGS FIX 2.750% 10.12.2025 | 1,45 |
| REPUBLIC OF GUATEMALA REGS FIX 5.250% 10.08.2029 | 1,42 |
| Total | 17,37 |

par pays/répartition géographique en % (en fonction de la valeur sur le marché)



Chiffres-clé du portefeuille

| | |
|---|------|
| Rendement actuariel le plus défavorable (%) ¹¹ | 6,86 |
| Rendement actuariel (%) ¹² | 7,00 |
| Maturité effective (%) | 2,32 |
| Rating moyen | BB+ |
| Rendement nominal moyen (%) | 5,37 |

Opportunités

- + Potentiel de rendement des obligations des marchés émergents supérieur à la moyenne, possibilités de plus-values lorsque les rendements de marché sont à la baisse
- + L'ajout d'obligations à haut rendement augmente le potentiel de rendement
- + Stabilité des cours plus élevée qu'avec des obligations à long terme
- + Large diversification au travers de nombreux titres individuels
- + Possibilité de gains supplémentaires grâce à une analyse des titres individuels et à une gestion active
- + Gains de change possibles au sein des catégories de placement non couvertes contre la devise de l'investisseur

Risques

- Fluctuation des taux d'intérêt, baisse des cours des obligations en cas d'augmentation des taux
- Risques de volatilité, de marchés illiquides et de perte en capital supérieurs aux obligations d'État de premier ordre. La volatilité des parts du Fonds peut être fortement accrue
- Potentiel de rendement inférieur aux obligations à long terme
- Participation limitée au potentiel des titres individuels
- Absence de garantie de réussite en matière d'analyse des titres individuels et de gestion active
- Pertes de change possibles au sein des catégories de placement non couvertes contre la devise de l'investisseur

EXCLUSIVEMENT DESTINÉ AUX DISTRIBUTEURS DE FONDS ET AUX INVESTISSEURS PROFESSIONNELS

- 1) © 2007 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations contenues dans le présent document : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu et sont protégées par les droits d'auteur (2) ne peuvent pas être reproduites ou diffusées à des tiers ; et (3) ne font l'objet d'aucune garantie quant à leur exactitude, exhaustivité ou actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne peuvent être tenus responsables d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation de ces informations. La performance passée ne saurait garantir la performance future. Une notation Morningstar est octroyée aux fonds disposant, au sein d'une même catégorie, d'au minimum trois années d'existence. Ces notations reposent sur la performance de long terme pondérée des risques nette des frais de gestion. Les notations Morningstar se présentent sous la forme d'étoiles qui sont octroyées mensuellement : Top 10% : 5 étoiles ; suivants 22,5% : 4 étoiles ; moyens 35% : 3 étoiles ; suivants 22,5% : 2 étoiles ; flopp 10% : 1 étoile. Une notation, une note ou un prix n'est pas garanti dans le temps et ne préjuge pas de la performance future.
- 2) Les performances sont calculées sur la base de la valeur de l'actif net par action (à l'exclusion de toute commission, dividendes réinvestis). Le mode de calcul est conforme à la méthodologie recommandée par le Bundesverband Investment und Asset Management e.V. (BVI), à savoir l'association allemande de l'industrie de la gestion d'actifs et de patrimoine. Les frais d'entrée éventuels réduisent le capital engagé et la performance entamée
- 3) Historique de l'indice de référence jusqu'à 30/09/2021 LIBOR USD 3-Month (hedged into EUR), jusqu'à 28/11/2019 EURIBOR 3-Month (in EUR), jusqu'à 09/06/2019 pas d'indice de référence (EUR)
- 4) SFDR: règlement de l'UE sur la divulgation des informations financières durables. Information exacte au moment de la publication.
- 5) Le ratio Sharpe est un indice de référence permettant de mesurer isolément la performance du fonds corrigé du risque. Dans le numérateur figure la différence entre le rendement mensuel moyen du fonds et un taux d'intérêt sans risque. Dans le dénominateur figure la déviation standard mensuelle de cette différence que l'on peut aussi appeler rendement excédentaire. Des valeurs négatives ne sont pas significatives.
- 6) La volatilité mesure la dispersion des actifs du fonds à varier significativement à la hausse ou à la baisse pendant un laps de temps déterminé.
- 7) Les présentes données sont fournies à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer des indications quant à l'allocation future.
- 8) La ventilation se fonde sur la meilleure notation disponible pour chaque titre. Les données publiées par le fournisseur d'indice peuvent différer en raison de différentes méthodes de calcul.
- 9) La commission forfaitaire englobe la commission de gestion, la commission d'administration et les frais de distribution prélevés jusqu'ici. Elle peut éventuellement donner lieu au paiement par la société de gestion d'une commission de distribution au profit du distributeur.
- 10) TFE (total des frais sur encours) : charges totales (hors frais de transaction) subies par le fonds au cours du dernier exercice fiscal. TFE applicable aux fonds de fonds : les frais imputés au fonds (hors frais de transaction). Dans la mesure où le fonds a détenu des parts d'autres fonds au cours de l'exercice fiscal (les « fonds cibles »), d'autres frais sont susceptibles de s'imputer au niveau des fonds cibles.
- 11) Représente le rendement potentiel le plus faible qu'un investisseur pourrait obtenir en théorie sur l'obligation jusqu'à l'échéance si elle est achetée au cours actuel (hors défaut de l'émetteur). Le rendement actuariel le plus défavorable (yield to worst) est déterminé à partir des hypothèses les plus pessimistes, en calculant les rendements qui seraient obtenus si les clauses de ces hypothèses, telles que le remboursement, le rachat anticipé ou l'amortissement échelonné, sont utilisées par l'émetteur (hors défaut). Il est considéré que les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance et les intérêts perçus sont réinvestis aux mêmes conditions. Le calcul a lieu avant prise en compte des opérations de couverture de change. Le rendement actuariel le plus défavorable est une caractéristique du portefeuille. Il ne correspond pas au revenu réel du fonds. Les frais facturés au fonds ne sont pas pris en compte. Le rendement actuariel le plus défavorable ne peut donc pas être considéré comme un indicateur fiable des performances futures d'un fonds obligataire. Les prévisions ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.
- 12) Le rendement comptable d'une obligation indique quelle plus-value par an est théoriquement possible au moment de l'achat au cours actuel jusqu'à son échéance. Outre les revenus de coupon, il faut prendre en compte les éventuels bénéfices sur les cours / baisses de cours jusqu'au remboursement de l'obligation. Le rendement comptable d'un fonds correspond à la moyenne pondérée des rendements comptables de toutes les obligations détenues, à condition que ces obligations soient détenues jusqu'à l'échéance et que les produits des intérêts soient encore appliqués à des conditions inchangées. Le rendement comptable est à concevoir comme une caractéristique du portefeuille et ne reflète pas les recettes effectives du fonds. Les charges du fonds ne sont pas prises en compte. Le rendement comptable n'est donc pas un indicateur de développement futur d'un fonds d'investissement.

Disclaimer

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. L'investissement dans des instruments dit « fixed income » peuvent exposer l'investisseur à divers risques liés à la solvabilité, aux taux d'intérêt, à la liquidité ainsi qu'à une flexibilité restreinte. L'environnement économique changeant, les conditions de marchés peuvent affecter ces risques et impacter la valeur de votre investissement. En période de hausse des taux d'intérêt nominaux, la valeur des instruments dits de « fixed income » (incluant les positions concernant les instruments à revenu fixe à court terme) devraient diminuer. A l'inverse, durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, la valeur de ces instruments devraient augmenter. Le risque de liquidité peut retarder les rachats et retraits. Allianz Emerging Markets Short Duration Bond est un compartiment de la SICAV Allianz Global Investors Fund, une société d'investissement à capital variable régie par les lois de Luxembourg. La valeur des actions libellés dans une devise différente de la devise de base peut être soumise à une volatilité accrue. Cette dernière peut varier selon les différentes catégories d'actions présentes dans le compartiment et pourrait être plus élevée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. La présente communication est exclusivement réservée à des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les fonds et les instruments mentionnés ici peuvent ne pas être proposés à la commercialisation dans toutes les juridictions ou pour certaines catégories d'investisseurs. Cette communication peut être diffusée dans les limites de la législation applicable et n'est en particulier pas disponible pour les citoyens et/ou résidents des États-Unis d'Amérique. Les opportunités d'investissement décrites ne prennent pas en compte les objectifs spécifiques d'investissement, la situation financière, les connaissances,

l'expérience, ni les besoins spécifiques d'une personne individuelle et ne sont pas garanties. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à la réglementation applicable en matière de dé-notification. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables à la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou de règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en Français, veuillez contacter la société de gestion Allianz Global Investors GmbH au pays de domicile du compartiment au Luxembourg ou la société de gestion par email au regulatory.allianzgi.com ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (www.bafin.de). Le Résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais, français, allemand, italien et espagnol sur <https://regulatory.allianzgi.com/en/investors-rights>. Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en France, Allianz Global Investors GmbH, Succursale Française, www.allianzgi.fr, partiellement soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite; excepté dans les cas d'autorisation expresse d'Allianz Global Investors GmbH.